



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/53/8 (Vol. I)
11 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 27 septembre au 2 octobre et le 10 octobre 2006

Volume I

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
I. DÉCISION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR	5
A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	5
B. Le développement économique en Afrique – Doublement de l'aide: Assurer la «grande poussée».....	7
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	8
D. Calendrier de la cinquante-quatrième session ordinaire du Conseil.....	9
E. Autres décisions du Conseil.....	10
II. RÉSUMÉS DES DÉBATS DU CONSEIL SUR LES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR	12
A. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.....	12
B. Activités de coopération technique: Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	16
III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	25
A. Ouverture de la session	25
B. Nouveaux membres du Conseil	25
C. Élection du Bureau.....	25
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	26
E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	26
F. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Conseil	26
G. Désignation pour 2007 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok	27

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitre</i>		<i>Page</i>
H.	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil	27
I.	Examen du calendrier des réunions	27
J.	Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 2007	27
K.	Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.....	27
L.	Adoption du rapport.....	27

Annexe

Ordre du jour de la cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement.....	28
--	----

INTRODUCTION

i) La cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 27 septembre au 2 octobre et le 10 octobre 2006. Au cours de cette session, le Conseil a tenu 14 séances plénières – ses 984^e à 997^e séances.

ii) Le présent rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi conformément aux directives établies par le Conseil dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour (sect. I), des débats sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour (sect. II) ainsi que des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives (sect. III).

iii) Le volume II du rapport du Conseil sur sa cinquante-troisième session – à paraître sous la cote TD/B/53/8 (Vol. II) – rendra compte des déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées 486 (LIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

Prenant note avec satisfaction du Rapport 2006 sur les pays les moins avancés intitulé «Développer les capacités productives», et louant le secrétariat de la CNUCED pour l'analyse objective, de qualité, et les recommandations figurant dans le Rapport,

Se félicitant des activités entreprises par la CNUCED en application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et demandant instamment au secrétariat de la CNUCED de redoubler d'efforts à l'appui des PMA à l'avenir,

Se félicitant du document final de l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action et demandant l'application rapide et totale par tous les acteurs des mesures et engagements y figurant,

1. *Reconnaît* que les PMA, dans de nombreux cas, risquent de ne pas atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 – bien que la croissance économique dans les PMA en tant que groupe ait atteint presque 6 % – et qu'ils ont été extrêmement vulnérables à des crises économiques, environnementales et politiques qui ont souvent entraîné fragilité économique et effondrement de la croissance;

2. *Souligne* les efforts nationaux continus, accompagnés de mesures internationales d'appui accrues et soutenues, qui sont urgents et nécessaires pour que les PMA atteignent les objectifs de réduction de la pauvreté inscrits dans le Programme d'action de Bruxelles et dans la Déclaration du Millénaire;

3. *Reconnaît* que des politiques complétées par des pratiques de bonne gouvernance à tous les niveaux devraient aider à mieux relever le défi du développement et de l'utilisation des capacités productives dans la plupart des PMA. Il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la conception à la fois des plans nationaux de développement ou des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des mesures internationales d'appui en faveur des PMA. Il faut pour cela que le développement et l'utilisation des capacités productives occupent une priorité élevée dans les approches nationales et internationales de la réduction de la pauvreté dans les PMA. Des politiques, des stratégies et des régimes réglementaires visant expressément à améliorer le secteur privé intérieur et à promouvoir le développement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que des mesures visant à stimuler des liens intersectoriels dynamiques, sont essentiels à un développement soutenu des PMA. Ces politiques devraient être appliquées de façon non discriminatoire;

4. *Souligne* que, pour ce qui est des politiques internationales, il faut maintenir la dynamique d'un accroissement des flux d'APD là où cela est nécessaire ou là où existe une capacité d'absorption, ainsi qu'améliorer la répartition sectorielle de ces flux en conformité avec les plans de développement définis au niveau national, et *souligne en outre* qu'il est nécessaire d'accroître la part de l'aide au développement affectée aux programmes et projets définis au niveau national, et de combler le déficit concernant le financement alloué aux infrastructures économiques et aux secteurs productifs, y compris les investissements à long terme dans le capital humain en tant qu'élément essentiel de la capacité productive d'un pays; ces mesures devraient être complétées par une application effective des initiatives en cours en matière d'allégement de la dette et une amélioration de l'accès aux marchés pour tous les produits intéressant le commerce d'exportation des PMA;

5. *Réaffirme* que le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA reste un instrument clef du renforcement des capacités institutionnelles des PMA, dans l'objectif d'accroître la capacité de ces pays de tirer profit de leur participation au système commercial multilatéral. Le plus important enseignement du Cadre intégré est qu'une forte appropriation nationale est essentielle au succès des programmes et des projets relevant du Cadre. Il est entendu que l'initiative plus large de «L'aide pour le commerce» revêtira des dimensions qui en feront une initiative additionnelle au Cadre intégré renforcé;

6. *Souligne* que, compte tenu des graves lacunes statistiques observées dans la plupart des PMA et de l'importance de données statistiques fiables pour la recherche et l'analyse, ainsi que pour un bon suivi des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer les initiatives nationales et internationales en cours qui visent à accroître les capacités statistiques nationales des PMA;

7. *Recommande* que la CNUCED continue de soutenir les efforts des PMA dans l'actuel processus d'élaboration et d'application de politiques et de stratégies, notamment à travers une participation au processus des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Dans ce contexte, les PMA sont invités à envisager d'intégrer les conclusions et recommandations pertinentes du *Rapport 2006 sur les PMA* dans la conception et l'application de leurs politiques nationales, y compris dans les DSRP, le Cadre intégré renforcé et l'Initiative sur l'aide pour le commerce. Les partenaires de développement sont invités à tenir compte des recommandations du Rapport dans leurs mesures d'appui.

997^e séance plénière
10 octobre 2006

**B. Le développement économique en Afrique – Doublement de l'aide:
Assurer la «grande poussée»**

Conclusions concertées 487 (LIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique – Doublement de l'aide: Assurer la «grande poussée»*;
2. *Invite* le secrétariat à mettre le rapport sur l'Afrique à la disposition des délégations bien avant la session du Conseil;
3. *Note avec satisfaction* l'engagement de la communauté internationale de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010;
4. *Se félicite* de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, mais note que des problèmes persistent concernant la qualité et l'efficacité de l'aide, tels que le manque de prévisibilité, de cohérence et de transparence;
5. *Se félicite* des efforts faits dans le rapport pour aborder des questions fondamentales concernant:
 - a) L'importance à accorder à une appropriation accrue par les pays africains, qui sont principalement responsables de leur développement, de la conception et de l'exécution de politiques compatibles avec leurs priorités et leurs difficultés spécifiques de développement;
 - b) Une bonne gouvernance à tous les niveaux;
 - c) La part et le volume de l'aide multilatérale;
 - d) Les structures et les modalités multilatérales d'une fourniture efficace de l'aide;
 - e) Les expériences positives en matière d'aide acquises dans différents contextes;
6. *Invite* tous les gouvernements à accorder l'attention voulue aux questions évoquées plus haut en vue de renforcer l'impact et l'efficacité de l'aide;
7. *Souligne* que la CNUCED, avec notamment l'OMC, le PNUD, l'OCDE et les institutions de Bretton Woods, a un rôle important à jouer en aidant les pays africains à intégrer les politiques commerciales dans leurs stratégies nationales de développement;
8. *Décide* que la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, continuer de réaliser une analyse critique et approfondie, et fournir des conseils, concernant le développement de l'Afrique, y compris les moyens d'atteindre une croissance et un développement durables, dans l'objectif de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la mise en œuvre du NEPAD.

*997^e séance plénière
10 octobre 2006*

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Décision 488 (LIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED et des rapports établis pour le Groupe de travail, et *prie* le secrétariat de continuer d'améliorer les rapports, y compris, notamment, l'annexe statistique;

2. *Se félicite* de la hausse des contributions totales en 2005, en notant en particulier la hausse des ressources provenant de pays en développement pour le financement d'activités de la CNUCED dans leurs pays, et *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu;

3. *Invite* tous les partenaires de développement à travailler ensemble pour que l'assistance technique de la CNUCED ait le plus grand impact possible sur le développement, et *invite en outre* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à fournir un financement adéquat pour les activités de coopération technique de la CNUCED;

4. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le secrétariat pour améliorer les liens effectifs entre ses activités de recherche et d'analyse, les délibérations intergouvernementales et les activités de coopération technique, et *lance un appel* en faveur de nouvelles initiatives à cet égard;

5. *Réitère* l'importance d'une répartition équitable des ressources entre les régions en développement et entre les pays en transition pour ce qui est de l'exécution globale des activités de coopération technique;

6. *Se félicite* de constater qu'une part appréciable de l'assistance technique de la CNUCED est fournie dans le cadre d'activités interrégionales reposant sur les connaissances thématiques du secrétariat, et *demande instamment* aux donateurs de continuer de soutenir ces activités;

7. *Réaffirme* combien il est important que l'assistance technique de la CNUCED réponde aux besoins spéciaux et spécifiques des pays les moins avancés, des petits pays, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, conformément au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo;

8. *Note avec satisfaction* l'accroissement des ressources totales allouées à l'assistance destinée aux pays les moins avancés, dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *demande instamment* aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'intensifier leur assistance à ces pays;

9. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que l'assistance technique fournie réponde à la demande, et aux buts et objectifs de développement des bénéficiaires;

10. *Demande* que les recommandations relatives à la coopération technique émanant du processus d'examen à mi-parcours soient appliquées, et *prie* le secrétariat de faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique;
11. *Se réjouit* d'engager des consultations intergouvernementales, possiblement à l'aide du rapport du groupe de personnalités constitué par le Secrétaire général de la CNUCED, sur les moyens d'accroître les incidences positives sur le développement de l'assistance technique de la CNUCED;
12. *Prend note* à cet égard des efforts envisagés par le secrétariat de la CNUCED pour accroître la cohérence et la collaboration interdivisions des programmes et activités de coopération technique, y compris la rationalisation des projets en groupes et programmes thématiques et la clôture des programmes inactifs; *prend également note* des efforts du secrétariat de la CNUCED pour mobiliser des fonds à long terme;
13. *Appelle* à un renforcement de la coopération entre les différents fournisseurs d'assistance technique liée au commerce;
14. *Demande* aux États membres de veiller à ce que la CNUCED soit en mesure de jouer un rôle important dans l'initiative relative à «l'aide pour le commerce», en conformité avec les mandats, les compétences et l'approche du développement de la CNUCED;
15. *Reconnaît* l'importance du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, et *demande* l'application des recommandations faites en 2005 concernant les cours de formation consacrés aux grands problèmes économiques internationaux.

989^e séance plénière
29 septembre 2006

D. Calendrier de la cinquante-quatrième session ordinaire du Conseil

Décision 489 (LIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

Tenant compte des autres réunions importantes devant avoir lieu en septembre 2007,

1. *Décide* de tenir sa cinquante-quatrième session ordinaire au cours des deux premières semaines d'octobre;
2. *Prie* la deuxième Commission de l'Assemblée générale de faire en sorte que son débat sur le commerce et le développement ait lieu au moins deux semaines après la clôture de la session ordinaire du Conseil.

989^e séance plénière
10 octobre 2006

E. Autres décisions du Conseil

Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour

1. À sa 990^e séance plénière, le 2 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur ce point (TD/B/53/6).

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

2. À sa 989^e séance plénière, le 29 septembre 2006, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-septième session, adopté le projet de décision TD/B/WP/L.121 (voir chap. I ci-dessus) et fait siennes les conclusions concertées contenues dans le document TD/B/WP/L.122.

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

3. À sa 988^e séance plénière, le 29 septembre 2006, le Conseil a pris note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/53/2) et des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a été décidé qu'il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante-troisième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence

4. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport oral présenté par le secrétariat.

Rencontre avec la société civile organisée conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo

5. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport correspondant (TD/B/53/7).

Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-sixième session

6. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-sixième session (TD/B/WP/186) et a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail intitulées «Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2008-2009».

Développement progressif du droit commercial international: trente-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

7. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur sa trente-neuvième session, tenue à New York du 19 juin au 7 juillet 2006 (A/61/17).

***Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international
CNUCED/OMC sur sa trente-neuvième session (Genève, 24-28 avril 2006)***

8. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-neuvième session (ITC/AG(XXXIX)/208).

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2005-2006 et à l'incidence de ces cours

9. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a pris note du rapport sur ce point présenté par le Président du Conseil à sa cinquante-deuxième session.

Cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

10. À la même séance, le Conseil a décidé de soumettre le texte ci-après à l'Assemblée générale pour adoption dans le cadre de la résolution sur le commerce international et le développement:

«*Réaffirme* que le droit et les politiques de la concurrence peuvent apporter une contribution fondamentale à l'équilibre du développement économique et à la validité de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et que la CNUCED joue un rôle important et utile dans ce domaine, et *décide* de convoquer une sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble en 2010 sous les auspices de la CNUCED.».

Certificat d'origine du système généralisé de préférences

11. Comme suite à la décision adoptée sur cette question à sa trente-septième réunion directive, le Conseil a décidé que la Formule A assortie des notes de 1996 et de 2004 serait acceptée jusqu'à épuisement des stocks.

II. RÉSUMÉS DES DÉBATS DU CONSEIL SUR LES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR

A. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement

Résumé du Président¹

12. Le Conseil a réalisé un examen approfondi, le 27 septembre 2006, des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha. Les discussions ont été franches, constructives et enrichissantes. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert la séance, puis le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait une déclaration, qui a été suivie d'un débat, avec 31 interventions. La participation de nombreux États membres a été un indicateur de l'utilité et de la valeur unique de cet examen pour une évaluation indépendante et objective, contribuant à renforcer la confiance et le consensus sur les importantes négociations de Doha, le système commercial multilatéral et sa capacité de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement. Les participants ont souligné l'opportunité de l'examen du Conseil, venant à un moment critique après la suspension des négociations de Doha en juillet 2006.

13. Les participants se sont dits satisfaits de la note d'information établie par le secrétariat (TD/B/53/5), qui présentait une évaluation analytique concise, globale et équilibrée de l'évolution des négociations de Doha dans l'optique des pays en développement depuis la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en décembre 2005.

Implications de la suspension des négociations de Doha

14. Le Conseil a évalué les implications de la suspension des négociations de Doha et a examiné différents moyens possibles pour une reprise rapide des négociations. Il y a eu accord sur le fait que la suspension ne remettait pas en question la pertinence et l'importance de l'OMC en tant que pilier central du système commercial international. Les participants ont réaffirmé leur attachement au système commercial multilatéral et à un résultat du Cycle de Doha qui soit positif, ambitieux, équilibré et axé sur le développement. L'OMC devait bénéficier d'un soutien vigoureux, car elle contribuait à établir un système réglementé, qui apportait une prévisibilité, une sécurité et une transparence dans les relations commerciales internationales comme aucun autre arrangement commercial ne pouvait le faire.

15. Les participants ont déploré la suspension du Cycle de Doha et se sont déclarés préoccupés par les incertitudes concernant une éventuelle reprise, ainsi que la qualité, l'ambition et l'équilibre d'un éventuel résultat final. Ces incertitudes avaient été aggravées par des processus politiques intérieurs tels que l'expiration, prévue le 30 juin 2007, du mandat de l'Autorité des États-Unis pour la promotion du commerce. Il a été souligné qu'il n'y avait guère de raisons d'être optimiste et que la situation était grave et exigeait une action déterminée. Il restait

¹ Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur décision prise par le Conseil à sa séance plénière de clôture (997^e séance).

une possibilité, quoique ténue, de conclure le Cycle en 2007 si les négociations reprenaient rapidement entre novembre 2006 et mars 2007. Les mois à venir seraient cruciaux à cet égard.

16. Pour de nombreux orateurs, l'agriculture constituait la principale pierre d'achoppement. L'opinion a été exprimée que l'échec des négociations en juillet 2006 était de nature plus politique qu'économique, car un accord avait été à portée, mais n'avait pu être finalisé pour des raisons de politique intérieure. De ce fait, les attentes divergeaient concernant le juste équilibre à trouver entre les questions d'accès aux marchés, les questions de soutien interne dans le secteur agricole et celles de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. D'autres estimaient que le désaccord était foncièrement économique. C'était la dernière hausse marginale des chiffres qui était politiquement difficile, car c'était elle qui avait une grande importance sur les flux commerciaux réels. D'aucuns ont fait observer que, puisque le soutien interne dans le secteur agricole avait des effets inhérents de distorsion des échanges, une négociation sur la base de «un pour un» n'était pas possible, et une plus forte réduction de soutien interne était nécessaire. La question était de savoir comment concilier ambition et proportionnalité. Les propositions déposées allant déjà plus loin que celles qui avaient été examinées au cours du Cycle d'Uruguay, il a été souligné que le niveau d'ambition méritait une plus grande attention, en même temps qu'une bonne proportion de contributions entre les divers acteurs était nécessaire.

17. Les participants ont noté que la suspension des négociations avait fait prendre conscience du fait que le coût de l'échec serait réparti de façon disproportionnée entre les pays, en particulier les pays en développement, et notamment les PMA, les petits pays, les pays économiquement vulnérables et autres pays en développement ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, les progrès réalisés dans de nombreux domaines liés au développement avaient aussi été suspendus, d'où un accroissement des coûts d'opportunité dans ces domaines. C'était le cas de l'accès aux marchés hors franchise et hors contingent pour les PMA, du coton et de l'élimination d'ici 2013 des subventions aux exportations agricoles.

18. Certaines conséquences systémiques de la suspension des négociations ont été évoquées. C'était un recul temporaire des efforts déployés pour rendre le système commercial multilatéral plus ouvert, plus réglementé, plus juste et plus équitable. D'aucuns se sont inquiétés d'une possible résurgence du protectionnisme. L'incapacité du système commercial multilatéral de produire un accord pourrait entraîner une accélération des initiatives commerciales bilatérales et régionales, avec de possibles incidences négatives sur les pays en développement et le système commercial multilatéral lui-même. Un autre sujet de préoccupation était la persistance des distorsions créées par les subventions agricoles, problème qui ne pouvait être réglé que par l'OMC. On pouvait aussi s'inquiéter d'une éventuelle multiplication de différends plus graves.

Pour une reprise des négociations et au-delà

19. Les participants se sont prononcés pour une reprise aussi rapide que les circonstances le permettraient des négociations et ont souligné qu'il incombait à tous les pays de manifester la volonté politique nécessaire et de faire preuve d'un surcroît de flexibilité dans la mesure de leurs capacités pour que les négociations reprennent, mais que les principaux acteurs devaient prendre l'initiative. Ils ont exprimé leur volonté de jouer leur rôle et ont demandé que tous fassent de même. La question n'était pas de savoir qui ferait le premier pas; il fallait que tout le monde collabore et coopère pour rendre possible un mouvement collectif, de façon à ne pas passer

à côté des possibilités historiques offertes par le Cycle de Doha. De nombreux participants ont souligné que le processus de négociation devrait être véritablement transparent, inclusif, fondé sur une approche participative et agrégative, de façon à refléter la pluralité croissante des membres de l'OMC et la diversité de leurs intérêts.

20. Les participants ont souligné qu'il s'agissait de savoir non pas si, quand ou sur quelle base il fallait reprendre les négociations, mais comment. Il fallait que les bonnes conditions soient réunies pour que la reprise des négociations aboutisse à un succès. Cela impliquait de gros efforts de politique intérieure, ainsi que des négociations et des consultations critiques avec les différents acteurs au niveau national afin d'étudier les possibilités de faire évoluer les positions. De véritables réformes d'orientation seraient également nécessaires. On a mis en avant l'importance de la diplomatie discrète, d'une réflexion approfondie et de l'étude de toutes les options, pour trouver un juste équilibre entre ambitions et réalisme. Beaucoup considéraient qu'il était nécessaire que la reprise des négociations repose sur les actuels mandats figurant dans la Déclaration de Doha, la décision-cadre de juillet 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, ainsi que sur les offres faites jusqu'en juillet; il n'était pas envisageable de rouvrir la discussion sur ces instruments ou de revenir en arrière.

21. Une reprise rapide était jugée importante pour optimiser la contribution du cycle de négociations à la réalisation des OMD et à la lutte contre la pauvreté. Le coût, pour des pays en développement pauvres, de la participation à des négociations interminables a été évoqué. De nombreux participants se sont dits préoccupés par le fait que les progrès réalisés sur certaines questions de développement avaient été mis en suspens. Concernant l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré, il y a eu consensus pour estimer qu'ils ne faisaient pas partie d'un engagement unique, et que les travaux pouvaient donc se poursuivre de façon autonome et accélérée. Il a également été estimé que les travaux pouvaient progresser concernant l'accès aux marchés en franchise et hors contingentement pour les PMA, ainsi que sur la question du coton et d'autres priorités fondamentales de développement.

22. La suspension des négociations ne devait pas conduire à revoir à la baisse les ambitions concernant la contribution au développement du Cycle de Doha. Cette contribution passait par un élargissement de l'accès aux marchés et des conditions d'entrée pour les pays en développement, combiné à une «bonne marge d'action» et à un renforcement des capacités de production, de la compétitivité et des infrastructures liées au commerce. Les plus grands bénéfices proviendraient d'une amélioration de l'accès aux marchés. De nombreux orateurs ont souligné le caractère essentiel de l'agriculture et ses liens étroits avec le développement, étant donné que les pauvres dans le monde dépendaient de l'agriculture pour leurs revenus et leur subsistance. La nécessité de garantir la sécurité alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance et le développement rural par le biais de mesures de sauvegarde spéciales dans le secteur de l'agriculture a été soulignée. Il a été estimé que les flexibilités ne devraient pas conduire à un protectionnisme pur et dur. D'autres orateurs ont déclaré que le développement devait non pas être assimilé à une libéralisation à tout prix, mais refléter les préoccupations de tous les pays, en particulier les pays les plus faibles et les plus vulnérables. Les problèmes particuliers auxquels étaient confrontés les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et les pays dépendant de préférences devaient être examinés.

23. On a souligné l'importance d'obtenir un degré comparable d'ambition et d'équilibre pour l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, en tenant compte des coûts d'ajustement auxquels devaient faire face les pays en développement. Les progrès dans les négociations sur les services étaient importants, s'agissant en particulier du mode 4 – services financiers, services énergétiques, services de distribution et de logistique – comme l'avaient montré les réunions d'experts de la CNUCED. Les travaux de la CNUCED sur les services d'infrastructure avaient été vivement appréciés. Les progrès dans d'autres domaines étaient également importants pour parvenir à un résultat équilibré et ambitieux de l'ensemble des négociations, y compris le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre, la facilitation du commerce, et les règles telles que les règles concernant les subventions à la pêche et les mesures antidumping.

24. Il a généralement été convenu que les pays en développement avaient besoin d'un soutien accru pour renforcer leurs capacités productives, leur compétitivité et leurs infrastructures liées au commerce afin de pouvoir tirer profit des résultats du Cycle de Doha. À cet égard, l'initiative de l'aide pour le commerce a été jugée cruciale. De nombreux participants ont souligné que les compétences et les connaissances techniques uniques de la CNUCED en matière de renforcement des capacités liées au commerce en faisaient un partenaire logique pour cette initiative, et ils ont donc demandé que l'organisation s'engage activement et contribue à la conceptualisation, au fonctionnement et à la mise en œuvre de celle-ci.

25. De nombreux participants ont noté l'importance croissante du commerce Sud-Sud, qui devait être renforcé, notamment par la conclusion du troisième cycle de négociations relatives au Système global de préférences commerciales entre pays en développement. La CNUCED devait être le moteur de l'appui au commerce Sud-Sud, notamment en encourageant l'échange d'expériences entre les régions. Plusieurs participants ont souligné les difficultés particulières auxquelles étaient confrontés les pays en développement et les pays en transition dans leur processus d'adhésion à l'OMC, et ils ont vivement loué le soutien fourni par la CNUCED en la matière.

Contribution de la CNUCED

26. Les participants ont loué le rôle joué par la CNUCED sur la base du Consensus de São Paulo pour que le système commercial international et les négociations commerciales contribuent au développement. La CNUCED avait, à un moment critique, apporté une contribution positive aux négociations de Doha, notamment à la décision-cadre de juillet 2004. En tant qu'organisme chargé au sein du système des Nations Unies du traitement intégré du commerce et du développement, dotée d'une composition universelle et de larges compétences, elle pouvait continuer d'apporter une contribution importante et catalytique aux négociations de Doha et à l'engagement des pays en développement. Son rôle en matière de formation de consensus a été jugé important, notamment pour la promotion d'une plus grande cohérence systémique entre les systèmes commercial et financier. Les délibérations du Conseil sur les négociations de Doha ont été jugées particulièrement utiles pour faire prendre conscience des questions de développement et renforcer la confiance mutuelle et la compréhension des mesures nécessaires pour faire progresser le dialogue et les négociations. L'importance de la fonction normative de la CNUCED a été soulignée. De nombreux orateurs se sont déclarés satisfaits des travaux sur les négociations commerciales et l'assistance technique liée au commerce dans les domaines des négociations commerciales multilatérales et régionales, des services, de l'accès

aux marchés, de l'accèsion à l'OMC, du JITAP, du Cadre intégré et de l'assistance à l'Afrique et à ses groupements régionaux concernant le commerce des services, les critères de développement et les évaluations d'impact, sans oublier l'indicateur du commerce et du développement, les règles et le règlement des différends. Il était nécessaire de renforcer les travaux dans tous ces domaines et il fallait que les donateurs intensifient leur soutien.

B. Activités de coopération technique: Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien²

27. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: Établi par le secrétariat de la CNUCED» (TD/B/53/2).

28. Le **Coordonnateur de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien** a dit que le fait que ce point était inscrit à l'ordre du jour du Conseil depuis si longtemps attestait la récurrence des difficultés dans le territoire palestinien occupé. Le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo ayant l'un et l'autre insisté sur la nécessité d'intensifier l'assistance au peuple palestinien, la CNUCED s'était mobilisée selon deux axes: d'une part, en procédant à l'examen des conditions économiques palestiniennes et du profil de croissance défavorable de l'économie palestinienne et, d'autre part, en offrant ses compétences techniques dans le cadre d'interventions ciblées sur le renforcement des capacités.

29. L'économie palestinienne restait la proie de difficultés structurelles tenaces, que l'occupation et le conflit prolongé ne faisaient qu'accentuer et aggraver. Elle était enfermée dans une logique de régression, source d'une pauvreté et de conflits sociaux sans précédent. Pourtant, il fallait absolument que cette économie soit viable si l'on voulait que la solution prévoyant la création de deux États ait des chances réelles d'aboutir. Or, cette viabilité s'était trouvée une fois encore battue en brèche par les mesures adoptées après la formation d'un nouveau gouvernement palestinien en mars 2006, et l'économie palestinienne risquait fort d'imploser dans le courant de l'année à venir si les contraintes auxquelles elle était actuellement soumise n'étaient pas levées.

30. L'aide additionnelle de 500 millions de dollars des États-Unis annoncée par les donateurs à Stockholm en septembre ne suffirait pas à redresser la barre ni à compenser le manque à recevoir de 500 millions de dollars retenus sur les recettes fiscales provenant des importations palestiniennes. On ne pouvait assez insister sur la nécessité pour les donateurs de reprendre l'octroi de l'aide; cependant, le plus important était la qualité de cette aide.

31. L'assistance technique de la CNUCED avait été centrée sur la création de synergies dynamiques entre relèvement, reconstruction et objectifs de développement à long terme. Les succès enregistrés témoignaient de la volonté de la CNUCED de développer les capacités des bénéficiaires palestiniens de la coopération technique, en étroite coopération avec la Palestine. Le secrétariat avait mis les résultats de ses recherches à profit en réalisant sur le terrain plusieurs projets extrêmement efficaces. Ce faisant, il avait proposé un autre modèle de

² Inclus dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale.

coopération internationale pour le développement, axé sur les besoins et sur la demande, souple dans ses modalités de fourniture et détaché de toute considération politique.

32. L'équipe nationale SYDONIA avait commencé à exploiter un système autonome d'automatisation des douanes palestiniennes, tandis que le projet d'assistance technique financé par la Commission européenne pour établir un conseil palestinien des chargeurs progressait rapidement. Cependant, la position actuelle des donateurs compromettait le financement des activités, et le secrétariat en appelait au soutien actif de tous les États membres.

33. Le représentant d'**Israël** a dit qu'il n'avait jamais mis en doute et qu'il avait toujours soutenu le travail professionnel réalisé par la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités et de l'assistance technique en faveur du peuple palestinien. Tout au long de l'année, Israël avait réitéré son soutien en faveur d'une économie palestinienne forte et dynamique. Or, de l'avis du représentant, le rapport du secrétariat ne rendait pas compte des travaux accomplis dans ce sens. Depuis 10 ans, Israël posait inlassablement cette même question: pourquoi la CNUCED consacrait-elle un point spécifique de son ordre du jour à l'aide au peuple palestinien et non à d'autres situations économiques qui avaient désespérément besoin d'attention? La CNUCED pouvait et devait poursuivre le bon travail qu'elle accomplissait sur le terrain sans produire de rapports ni susciter de débats politiques. Bien que le rapport contienne de nombreuses contradictions, le représentant s'abstiendrait de les détailler. Il souscrivait à ses conclusions sur des questions comme le secteur informel et la transparence du secteur public, mais était déçu de constater que les questions connexes qu'étaient les monopoles, la corruption, la transparence budgétaire et la création d'un environnement propice aient été passées sous silence.

34. Il était surprenant qu'évoquant les mesures israéliennes et les mesures prises par les donateurs à la suite des élections palestiniennes, le rapport ait évité de mentionner le gouvernement du Hamas et les trois conditions posées à l'Autorité palestinienne par la communauté internationale, à savoir l'arrêt des violences, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords souscrits antérieurement. Passer de tels faits sous silence faussait complètement le tableau. Malgré la réalité des faits et les difficultés auxquelles Israël avait été confronté en 2006, un effort avait été fait pour que les civils palestiniens conservent un tissu social acceptable. En conclusion, le représentant espérait que la CNUCED continuerait de porter son attention sur les activités et les programmes importants qui concernaient tous ses membres, demeurant ainsi fidèle au Consensus de São Paulo.

35. Le représentant de la **Palestine** a remercié le secrétariat de l'assistance qu'il apportait au peuple palestinien et de ses précieuses observations au sujet des conditions économiques dans le territoire palestinien occupé; elles montraient en effet que l'économie palestinienne ruinée par la guerre, et déjà affaiblie par une longue occupation, avait été précipitée sur une trajectoire de recul économique et de régression accélérés. La persistance des mesures et des politiques écrasantes imposées par Israël, la puissance occupante, et leur intensification depuis les élections parlementaires de janvier 2006 avaient accentué la dépendance et la marginalisation de l'économie palestinienne. Les opérations militaires, le mur de séparation, les bouclages, et la retenue des recettes fiscales palestiniennes qui s'élevaient à près de 60 millions de dollars par mois, soit la moitié des fonds dont l'Autorité palestinienne pouvait disposer, figuraient parmi les innombrables mesures responsables de ce ralentissement sans précédent de l'économie.

36. Face à la situation actuelle, de nouvelles priorités économiques s'étaient dessinées: empêcher l'effondrement des fragiles institutions de l'Autorité palestinienne et trouver les fonds pour payer les salaires de 168 000 fonctionnaires qui formaient 23 % de la population active. Rien qu'à Gaza, 70 % de la population dépendaient à présent des Nations Unies pour l'aide alimentaire. De surcroît, l'Autorité palestinienne, qui assumait 70 % des coûts du système scolaire et 60 % des coûts des services de santé, se démenait pour préserver ces services sociaux indispensables, qui ne pouvaient pas être pris en charge par d'autres institutions.

37. Il fallait espérer que ces préoccupations ne prendraient pas le pas sur la planification du redressement et du développement socioéconomiques et que la dépendance accrue vis-à-vis d'une aide liée à des conditions politiques était provisoire. Les Palestiniens connaissaient les inconvénients économiques de la dépendance à l'égard de l'aide étrangère; ils l'avaient appris à leurs dépens pendant la présente crise. Le «programme d'appui d'urgence» mis en place par l'Autorité palestinienne reposait sur un ensemble de principes visant à lier aide humanitaire et efforts de développement.

38. Comme par ironie, la démocratie était mise en question pour la première fois de l'histoire dans un territoire occupé parce qu'elle contrariait la volonté et les intérêts politiques de l'occupant et des centres de pouvoir qui lui apportaient leur soutien. Les résultats d'un processus démocratique réclamé par ces mêmes centres de pouvoir avaient déclenché une série de sanctions économiques venues se superposer à l'arsenal complexe des mesures d'occupation qui asphyxiaient la vie économique et sociale du peuple palestinien.

39. Outre l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix, il était évident que le Protocole de Paris, conclu sous la pression israélienne, avait contribué aux difficultés de l'économie palestinienne. Une économie défailante n'était pas porteuse de paix; et sans une économie palestinienne viable, les chances de voir se concrétiser à bref délai la solution prévoyant la création de deux États s'amenuisaient. Le dispositif répressif mis en œuvre par Israël avec l'appui des donateurs occidentaux finirait par provoquer un effet en retour. Les perdants ne seraient pas seulement un gouvernement en particulier, mais les peuples palestinien et israélien qui, l'un comme l'autre, aspiraient à vivre dans la paix et la prospérité et dont les aspirations resteraient inexaucées tant que durerait l'occupation israélienne.

40. Le programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien avait été établi 10 ans avant la création de l'Autorité palestinienne. Il était absurde de l'assujettir à des calculs politiques injustifiés. Eu égard aux étapes finales du processus d'examen à mi-parcours, le programme devrait être intensifié et renforcé, conformément au Consensus de São Paulo.

41. Le représentant du **Pakistan**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a remercié le secrétariat de la CNUCED de son rapport, de son analyse approfondie des problèmes palestiniens de développement économique et du soutien sans faille qu'il apportait au peuple palestinien. Celui-ci vivait dans des conditions déplorables et soutenait un siège économique imposé par une occupation persistante; les activités de la CNUCED lui étaient donc indispensables pour parvenir à surmonter les «défis sans précédent» et la crise actuelle. Le représentant a mis en lumière l'extraordinaire résilience et l'exceptionnelle cohésion sociale du peuple palestinien face aux conditions de vie déplorables qui étaient les siennes et qui étaient bien inférieures aux normes acceptables. La forte réduction de l'aide des donateurs, cette année,

avait placé l'infrastructure institutionnelle économique palestinienne déjà fragile dans une position extrêmement périlleuse.

42. Le Groupe des 77 était vivement préoccupé par les effets dommageables que l'occupation israélienne continuait d'avoir sur le territoire palestinien, en particulier le chômage qui frappait la moitié de la main-d'œuvre palestinienne, l'immense pauvreté qui touchait deux tiers des ménages, les sombres perspectives économiques et la baisse de moitié du revenu par habitant par rapport au niveau d'avant 2000. Le représentant s'est dit inquiet aussi de l'impact du mur de séparation israélien et des restrictions imposées à la mobilité de la main-d'œuvre dans le territoire occupé ainsi que de la manière dont ils affaiblissaient encore les structures économiques, mettaient en péril la stabilité économique palestinienne et accentuaient la dépendance forcée du peuple palestinien à l'égard d'Israël. Il était troublé d'apprendre que 55 cents de chaque dollar de production intérieure était un passif exigible vis-à-vis du reste du monde, dont 40 cents vis-à-vis d'Israël. Cela signifiait que toute l'aide fournie à la Palestine au cours des cinq dernières années n'avait pas été suffisante pour couvrir le déficit commercial palestinien avec Israël. Il était alarmé par la perte d'un tiers de la capacité productive palestinienne et la perte d'un cinquième des terres agricoles de Cisjordanie du fait de la construction du mur de séparation israélien. Le rapport du secrétariat présentait un scénario élaboré sur la base d'un soutien annuel des donateurs réduit de moitié qui montrait que les pertes de PIB pourraient atteindre 5,4 milliards de dollars et les pertes d'emplois s'élever à 531 000 en 2006 et 2007. Il n'était pas plus sûr moyen pour alimenter les tensions sociales, au péril de toutes les parties dans la région.

43. Le développement était un objectif commun qu'il ne fallait pas sacrifier sur l'autel des considérations politiques, et le représentant a exhorté les donateurs à reprendre leur aide au peuple palestinien afin qu'il soit possible de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour éviter l'effondrement économique qui s'annonçait, par exemple des mesures comme la transformation du secteur informel, l'adoption de mesures budgétaires prudentes et le réexamen du régime commercial en vigueur. Il partageait l'avis exprimé dans le rapport selon lequel le mécanisme international temporaire mis en place par le Quartet ne devait pas devenir un outil servant à conditionner l'aide ni à dicter les stratégies palestiniennes de développement. En conclusion, il a salué la crédibilité et l'action de la CNUCED au cours des 20 dernières années et a appelé les membres du Conseil à lui accorder les ressources extrabudgétaires nécessaires pour qu'elle puisse mener ses activités d'assistance technique en faveur du peuple palestinien et l'aider sur la voie du redressement économique et de la souveraineté étatique.

44. La représentante de la **Finlande**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays en voie d'adhésion – Bulgarie et Roumanie**, a dit que le rapport du secrétariat rendait bien compte de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et de la complexité de la situation d'ensemble dans la région. Principal donateur pour le peuple palestinien et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Commission européenne soutenait vigoureusement les activités de la CNUCED dans des domaines tels que la modernisation et l'automatisation douanières (SYDONIA). Elle appuyait également, par l'intermédiaire de la CNUCED, la création d'un conseil palestinien des chargeurs destiné à faciliter les activités commerciales des importateurs et des exportateurs palestiniens.

45. L'UE était résolue à promouvoir une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient, lesquelles, comme les ministres des affaires étrangères européens l'avaient indiqué récemment, passaient par un règlement global, dont l'élément essentiel serait une solution négociée – prévoyant deux États – du conflit israélo-palestinien. L'UE était déterminée à favoriser des progrès tangibles vers une résolution de ce conflit et mettait l'accent sur l'importance d'une relance du processus de paix. Elle réaffirmait également que toutes les parties devaient respecter leurs obligations au titre de la Feuille de route.

46. L'UE était profondément préoccupée par la situation humanitaire dans le territoire palestinien. Elle s'était résolument engagée lors de la Conférence internationale des donateurs de Stockholm, le 1^{er} septembre 2006, et se félicitait de l'expansion du mécanisme temporaire international créé en juin 2006 pour acheminer l'aide aux palestiniens; l'UE et ses États membres avaient déjà envoyé d'importantes ressources directement au peuple palestinien grâce à ce mécanisme.

47. Conscient des besoins du peuple palestinien, le Quartet avait décidé de prolonger le mécanisme temporaire international pour une nouvelle période de trois mois et décidé d'examiner la nécessité d'un tel mécanisme à la fin de cette période. Il avait également encouragé l'octroi d'une aide plus importante par les donateurs, afin de répondre aux besoins des Palestiniens, en particulier en ce qui concernait la réforme des services de sécurité, la reconstruction des infrastructures endommagées et le développement économique. L'UE encourageait les donateurs et d'autres parties de la région à utiliser pleinement le mécanisme. Enfin, le programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien devait se poursuivre, en tenant compte des orientations et des décisions du Quartet concernant l'aide aux Palestiniens.

48. Le représentant de l'**Afghanistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le rapport du secrétariat montrait que les problèmes des Palestiniens étaient à la fois chroniques et aigus, et exigeaient différentes solutions. Le mur de séparation, qui entourait une très grande partie de Jérusalem, avait séparé des personnes de leur emploi, de leur école et d'hôpitaux. Certaines parties du territoire palestinien étaient coupées les unes des autres et du reste du monde. Le siège et le refus de plus en plus fréquent de l'entrée de produits pouvaient même entraîner une famine. En outre, la rétention 55 à 60 millions de dollars des États-Unis par Israël et les sanctions de la communauté internationale avaient presque entraîné la faillite non seulement de l'Autorité palestinienne, mais également du secteur privé.

49. Le chômage, aggravé par la fermeture de la Ligne verte aux travailleurs palestiniens, augmentait en flèche et l'on observait la poursuite de la baisse du nombre d'emplois dans le secteur privé et des difficultés croissantes pour les banques. Il y avait pénurie de matières premières, ce qui avait entraîné la suspension de nombreux projets soutenus par des pays donateurs. Selon le rapport, la situation engendrait une «régression plus débilante que celle de 2001-2002, accompagnée de phénomènes de pauvreté inconnus depuis le début de l'occupation en 1967». Les difficultés économiques se manifestaient par une augmentation de la violence, qui elle-même avait des répercussions sur l'économie et en définitive sur les Palestiniens. Le peuple palestinien était à nouveau victime d'un cercle vicieux.

50. Le mécanisme international temporaire ne pouvait être une solution à long terme ni remplacer l'Autorité palestinienne. Après tout, cela ne ferait qu'affaiblir les institutions publiques palestiniennes que les donateurs avaient contribué à créer. En outre, d'autres organismes et des organisations non gouvernementales étrangères pouvaient ne pas être en mesure de fournir des services dans des domaines qui relevaient traditionnellement des pouvoirs publics.

51. La CNUCED avait mis en place un programme d'assistance technique exemplaire pour le peuple palestinien, qui établissait un lien entre les secours, d'une part, et l'aide au développement et l'appropriation nationale, d'autre part. Toutes les activités menées au titre de ce programme devaient être financées de façon adéquate, conformément au Consensus de São Paulo, qui prévoyait le renforcement de ce programme.

52. Le Groupe asiatique souscrivait sans réserve à l'importance que le rapport du secrétariat accordait à la nécessité de mesures urgentes de politique générale en vue d'éviter un effondrement économique, notamment la transformation du secteur informel, qui était un instrument très utile de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Les mesures budgétaires prudentes préconisées dans le rapport étaient appropriées et le régime commercial existant devait être soigneusement réexaminé. Des politiques économiques véritablement nationales répondant aux aspirations du peuple palestinien, soutenues par les instruments d'action nécessaires et une aide internationale de qualité, pouvaient redresser l'actuelle situation de crise.

53. Le représentant de l'**Indonésie** a instamment demandé à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux hostilités constantes dans le territoire, afin de donner aux Palestiniens la possibilité d'améliorer leur existence. Il a mis l'accent sur les constatations du rapport du secrétariat relatives aux effets de plus en plus négatifs d'événements récents sur le développement économique du territoire palestinien occupé et sur les institutions de l'Autorité palestinienne. Le rapport soulignait que, si l'on ne se préoccupait pas d'urgence des questions essentielles touchant le fonctionnement de l'économie palestinienne, les conséquences négatives de l'occupation israélienne ne feraient que s'aggraver et mettraient encore davantage en péril les perspectives d'un développement soutenu de l'économie palestinienne. Une réduction de l'aide directe des donateurs et le maintien de la dépendance à l'égard des ressources extérieures et des importations avaient accéléré le déclin de l'économie palestinienne et étaient à l'origine d'un chômage, d'une pauvreté et de troubles sociaux sans précédent.

54. L'Indonésie demandait l'octroi d'un soutien accru sous la forme d'une aide humanitaire et d'un renforcement des capacités. Avec l'appui des pays faisant partie du Mouvement des pays non alignés, il avait été décidé, lors de la première réunion des hauts fonctionnaires du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, d'étudier les moyens de fournir une aide au peuple palestinien.

55. Le représentant estimait que, comme l'indiquait le rapport du secrétariat, il était nécessaire d'aider le Gouvernement palestinien à utiliser l'aide internationale de façon efficace et à la lier au processus budgétaire et aux priorités nationales de développement, et que l'aide des donateurs ne devait pas être conditionnelle. L'assistance technique de la CNUCED à la Palestine était offerte dans un cadre global, en étroite consultation avec les Palestiniens et en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Cependant, certains programmes de la CNUCED

souffraient d'un manque de fonds et le représentant a donc demandé une augmentation de l'assistance internationale et des ressources extrabudgétaires pour soutenir les efforts que la CNUCED déployait pour venir en aide au peuple palestinien, conformément au Plan d'action de Bangkok.

56. Le représentant de **Cuba** a condamné sévèrement la situation actuelle, causée par les mesures israéliennes et des punitions collectives, et par le chantage financier des pays développés occidentaux qui refusaient d'accepter la volonté du peuple palestinien telle qu'elle s'était dégagée d'élections libres. Le rapport du secrétariat montrait qu'après de nombreuses années de conflit l'Autorité nationale palestinienne avait été placée dans une situation financière dangereuse; elle n'était pas en mesure de surmonter la perte de l'aide internationale, et l'économie palestinienne souffrait d'un important déficit commercial et de niveaux de pauvreté et de chômage de plus en plus élevés.

57. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que les Palestiniens devaient maintenant vivre dans une pauvreté sans précédent depuis le début de l'occupation. L'économie continuait de se contracter, ce qui avait des répercussions graves sur les plans de la pauvreté, des capacités de production et du bien-être de la population. En raison des hostilités, l'économie s'était fragmentée et il s'était produit un effondrement des relations économiques entre les communautés et entre les producteurs et les marchés. Les Palestiniens étaient entourés de barrières terrestres et maritimes, dans une mosaïque d'agglomérations, de routes d'accès et de zones tampons, ce qui privait évidemment de sens une quelconque politique économique d'ensemble, même à court terme. Des décennies d'occupation, de répression et de conflit et la construction du mur avaient durement touché l'économie palestinienne et entravaient gravement l'action des institutions palestiniennes dans la plupart des domaines, notamment celui de la politique économique.

58. Les relations économiques forcées entre le territoire palestinien occupé et l'entité occupante avaient engendré une exploitation systématique des Palestiniens. Il en était résulté une détérioration constante de l'économie palestinienne, et un montant équivalant à l'ensemble des fonds reçus de la communauté internationale ne suffirait pas à éponger le déficit commercial avec l'entité occupante. En outre, l'Autorité palestinienne ne conservait qu'une maîtrise limitée de la gestion fiscale et budgétaire, et l'aide dépendait maintenant encore davantage des préoccupations des donateurs et d'un processus complexe de planification et de mise en œuvre.

59. L'assistance internationale devrait comprendre deux volets: il fallait tout d'abord prévenir la détérioration de l'économie palestinienne et, ensuite, appuyer les efforts que le Gouvernement palestinien déployait pour renforcer ses capacités et son infrastructure institutionnelles, et développer ses activités en préparation de sa future souveraineté étatique.

60. Le représentant de la **Chine** a dit que les récents événements sans précédent qui avaient influé sur la situation économique et sociale palestinienne représentaient un défi pour les efforts à long terme accomplis par le peuple palestinien et la communauté internationale. La réduction actuelle de l'aide des donateurs avait des incidences sur les investissements et les activités de coopération technique. Le développement économique et social de la Palestine avait gravement souffert et les moyens d'existence des individus étaient menacés. Comme le développement social et économique de la Palestine et les efforts de la communauté internationale nécessitaient un environnement de paix, le représentant a demandé aux Palestiniens et à Israël, avec le soutien

de la communauté internationale, de revenir à la Feuille de route et d'accomplir d'importants efforts pour parvenir à la paix. La délégation chinoise soutenait les activités de coopération technique que la CNUCED continuait de mener pour aider le peuple palestinien à surmonter les difficultés actuelles et à s'orienter vers une reprise économique et l'amélioration des moyens d'existence de la population.

61. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que la région traversait une période caractérisée par des difficultés et des opportunités considérables. Les bouleversements qui s'étaient produits récemment au Liban et dans la bande de Gaza avaient de nouveau mis en évidence, aux niveaux international et régional, l'importance d'une paix entre Palestiniens et Israéliens. Lorsque le Président Bush s'était adressé à l'Assemblée générale, la semaine précédente, il avait indiqué clairement que des progrès dans le sens de sa vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité, constituait l'une des principales priorités des États-Unis. Ces derniers menaient un dialogue approfondi avec les parties, leurs partenaires du Quartet et les États arabes modérés pour faciliter la création des conditions nécessaires pour aller de l'avant sur la voie vers la paix tracée par la Feuille de route. En outre, la Secrétaire d'État Rice avait rencontré les membres du Quartet à New York pour discuter de deux nécessités urgentes: accomplir des progrès conformément à la Feuille de route et atténuer la crise humanitaire palestinienne. Le Quartet avait fait l'éloge des efforts déployés par le Président palestinien Abbas pour sortir de l'impasse que représentait un gouvernement dirigé par le Hamas, qui n'avait pas gouverné de façon responsable, et il avait demandé à l'Autorité palestinienne d'accepter les principes de paix du Quartet: renoncer à la terreur, reconnaître Israël et accepter l'ensemble des accords et obligations antérieurs, y compris la Feuille de route.

62. Les États-Unis étaient le principal donateur au profit de la Cisjordanie et de Gaza en 2006, puisque leur aide s'élevait à 468 millions de dollars, dont 135 millions destinés à l'UNRWA. Tant qu'il n'y aurait pas de gouvernement de l'Autorité palestinienne avec lequel les États-Unis pouvaient coopérer, leur aide continuerait à être régie par trois priorités stratégiques: financer les besoins humanitaires fondamentaux; renforcer les Palestiniens modérés en faisant progresser la démocratie et en dialoguant avec la société civile; et promouvoir le développement du secteur privé. Le peuple palestinien éprouvait des difficultés clairement décrites dans le rapport de la CNUCED, et les événements de cette année avaient encore aggravé les problèmes de développement économique. La représentante a instamment demandé à la CNUCED et aux autres organisations internationales de s'employer à rétablir la sécurité publique, en utilisant la Feuille de route comme guide, et de s'associer au Quartet et à d'autres dirigeants pour inciter le gouvernement du Hamas à s'acquitter de ses obligations, pour franchir la première étape vers le rétablissement d'un fondement pour la paix et la sécurité dans la région.

63. Le représentant du **Brésil** a exprimé la solidarité de son pays avec le peuple palestinien et avec ses souffrances. La question palestinienne préoccupait beaucoup les Brésiliens, car le Brésil avait d'importantes communautés juive et palestinienne. Le secrétariat de la CNUCED devrait procéder à une évaluation des effets des préférences commerciales internationales sur l'économie palestinienne et de l'utilisation de ces préférences. Il pourrait également envisager d'entreprendre une évaluation prospective des contrôles frontaliers, et ce pour deux raisons. En premier lieu, un assouplissement des contrôles aux frontières contribuerait à renforcer les liens entre l'économie israélienne, technologiquement avancée, et la main-d'œuvre palestinienne, caractérisée par de bas salaires. Une étude récente de la Banque mondiale montrait que le

renforcement de ces liens serait bénéfique pour les deux économies, palestinienne et israélienne. En second lieu, une amélioration des contrôles frontaliers pourrait contribuer à intégrer l'économie palestinienne dans celles de la Jordanie et de l'Égypte voisines, ce qui donnerait des perspectives plus viables à l'économie palestinienne.

64. La représentante de la **Norvège** a exprimé la profonde préoccupation de son pays au sujet de la situation humanitaire dans le territoire palestinien. Il n'avait pas encore été pleinement répondu, tant s'en fallait, à l'appel de l'ONU, lancé en mai 2006, et la Norvège, avec la Suède et l'Espagne, s'était efforcée d'obtenir un soutien pour cet appel lors des réunions de donateurs qui avaient eu lieu à Genève en juillet et à Stockholm en septembre. L'aide humanitaire de la Norvège au peuple palestinien en 2006 s'élevait à 45 millions de dollars des États-Unis. En outre, la Norvège avait affecté environ 55 millions de dollars des États-Unis au soutien des efforts de développement des Palestiniens, de façon bilatérale ou par l'intermédiaire de l'ONU, du CICR ou d'ONG. Elle avait aussi contribué à certaines activités d'assistance technique de la CNUCED dans les territoires palestiniens.

65. La crise humanitaire ne pouvait être résolue que si une solution politique était trouvée. Les parties devaient tout mettre en œuvre pour parvenir à une solution durable, et la communauté internationale devait soutenir les initiatives susceptibles de relancer le processus politique. La Norvège soulignait l'importance du libre accès au territoire palestinien et de la liberté de circulation dans celui-ci, car eux seuls permettaient de fournir des biens et services humanitaires de base et de disposer d'un fondement pour la croissance économique. En outre, elle demandait instamment à Israël de transférer les recettes douanières palestiniennes de 500 millions de dollars des États-Unis qu'il retenait, car cela permettrait dans une large mesure de faire face à la crise budgétaire actuelle.

66. Une transition sans heurt de l'aide humanitaire au développement à long terme dans le territoire palestinien serait d'une grande importance. L'objectif à long terme commun de la mise en place d'institutions palestiniennes viables restait valable et ne devait pas être perdu de vue en raison de l'octroi de secours à court terme.

67. Le représentant de l'**Égypte** dit qu'une question avait été posée quant au sens du maintien d'un programme spécial d'assistance au peuple palestinien, mais que la réponse était claire: le peuple palestinien était le seul peuple sous occupation depuis 50 ans et il était donc tout à fait justifié de soutenir autant que possible les Palestiniens. Telle était la volonté exprimée par la communauté internationale, réaffirmée récemment par le Conseil économique et social dans sa résolution sur les incidences économiques et sociales de l'occupation israélienne sur le peuple palestinien. De fait, différents textes internationaux attestaient que le peuple palestinien traversait une période difficile; il s'agissait en particulier du paragraphe 35 du Consensus de São Paulo, qui indiquait clairement que le programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien devait être renforcé au moyen de ressources suffisantes. Le Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED jouait un rôle essentiel en aidant les Palestiniens et constituait un modèle sans équivalent d'activité liant les secours au développement.

68. Le rapport du secrétariat mettait en évidence l'apparition d'un nouveau type d'aide internationale aux Palestiniens, qui se caractérisait par une politisation accrue. La stratégie de développement palestinienne devait être sous contrôle national et toute assistance devait respecter cette logique, dans le but de favoriser les efforts de développement palestiniens.

Comme le rapport le faisait observer, la quantité de l'aide était importante, mais c'était surtout la qualité qui importait. Le cadre général qui guidait l'assistance internationale aux Palestiniens devait préparer l'indépendance économique, qui conduirait à une indépendance politique, comme le demandaient les résolutions de l'ONU.

69. Le **Coordonnateur de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien** a dit que le secrétariat se féliciterait du jour où ce point de l'ordre du jour ne serait plus nécessaire, lorsque la Palestine pourrait devenir un membre à part entière de la CNUCED et n'aurait plus besoin d'un programme spécial d'assistance. Les questions complexes de gouvernance économique, dont la corruption, les monopoles et la recherche d'avantages économiques abusifs, étaient abordées sans détour dans une étude approfondie rendue publique par le secrétariat; elle était intitulée «The Palestinian war-torn economy: Aid, development and State formation» et portait sur les interactions entre la gouvernance nationale, les objectifs des donateurs et les intérêts commerciaux régionaux. De plus, dès 1999, la CNUCED avait réalisé les premières études sur les questions de facilitation du commerce aux frontières, et ses travaux plus récents sur des voies commerciales maritimes palestiniennes de remplacement étaient maintenant utilisés par la Banque mondiale pour concevoir des solutions de facilitation du commerce adaptées aux circonstances actuelles. Enfin, le Coordonnateur a fait observer que l'Organisation des Nations Unies était associée aux conditions politiques énoncées par le Quartet, dont elle était membre. Cependant, le Secrétaire général de l'ONU avait ordonné à toutes les organisations, en avril 2006, de maintenir leur assistance économique et sociale au peuple palestinien en étroite coopération avec la Palestine et par l'intermédiaire d'institutions palestiniennes officielles et d'homologues en place. Les contacts et les questions politiques et diplomatiques devaient rester la prérogative du Secrétaire général. La CNUCED se conformait pleinement à ces règles.

III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

70. La cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 27 septembre 2006 par M. Gyan Chandra Acharya (Népal), Président sortant du Conseil.

B. Nouveaux membres du Conseil (séance d'ouverture)

71. À sa 984^e séance plénière d'ouverture, le 27 septembre 2006, le Conseil a accepté la demande de Djibouti de devenir membre du Conseil. À sa 997^e séance plénière (séance de clôture), le 10 octobre 2006, il a accepté la demande du Rwanda de devenir membre du Conseil.

C. Élection du Bureau (Point 1 a) de l'ordre du jour

72. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu par acclamation M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie) Président du Conseil à sa cinquante-troisième session.

73. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 Vice-Présidents et le Rapporteur, composant avec le Président le Bureau du Conseil à sa cinquante-troisième session. Le Bureau était composé comme suit:

- Président:** M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)
- Vice-Présidents:** M. Arsene Bahihuta (Ouganda)
M. Juan Antonio Fernández Palacios (Cuba)
M. Andrej Logar (Slovénie)
M. Juan Antonio March (Espagne)
M. Alex Van Meeuwen (Belgique)
M. Fredrik Arthur (Norvège)
M^{me} Lisa Carle (États-Unis d'Amérique)
M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)
M. Miguel Bautista (Philippines)
- Rapporteur:** M^{me} Ana Inés Rocanova (Uruguay)

74. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
(Point 1 b) de l'ordre du jour)

75. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/53/1. Il a décidé que tous les points inscrits à l'ordre du jour seraient examinés en séance plénière.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
(Point 1 c) de l'ordre du jour)

76. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-troisième session (TD/B/53/L.3).

F. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Conseil
(Point 1 d) de l'ordre du jour)

77. À la même séance, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président du Conseil. L'ordre du jour provisoire serait ainsi soumis en temps opportun au Conseil pour approbation lors d'une réunion directive.

G. Désignation pour 2007 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok
(Point 10 a) de l'ordre du jour)

78. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour la période allant d'octobre 2006 à octobre 2007, comme suit: M. M. S. Ould Mohamed Lemine (Mauritanie), M^{me} Venetia Sebudandi (Rwanda), M. Hassan Doualeh (Djibouti), M. Sergei Aleinik (Biélarus), M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie), M^{me} Clemencia Forero Ucros (Colombie), M. Guillermo Valles Galmes (Uruguay), M. Manuel Rodríguez Cuadros (Pérou), M. Ali Reza Moaiyeri (République islamique d'Iran), M. Ahmed Mohamed Masoud Al-Riyami (Oman), M. Enrique A. Manalo (Philippines), M. Fredrik Arthur (Norvège), M. Emmanuel Farcot (France), M. Shinichi Asazuma (Japon) et M^{me} Irene Knoblen (Pays-Bas).

H. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

79. À la même séance, le Conseil a décidé d'autoriser l'Association mondiale des organismes de promotion des investissements – des informations sur cette organisation sont données dans le document TD/B/53/R.1 – à participer aux travaux de la CNUCED et de la classer dans la catégorie spéciale des ONG.

I. Examen du calendrier des réunions
(Point 10 d) de l'ordre du jour)

80. À la même séance, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2006 et un calendrier indicatif des réunions pour 2007 (TD/B/53/CRP.3).

J. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 2007
(Point 10 e) de l'ordre du jour)

81. À la même séance, le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail en 2007, comme suit: Bangladesh, République islamique d'Iran, Oman, Argentine, El Salvador, Pérou, Angola, Bénin, Zimbabwe, Belgique, France, Japon, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Biélarus, Fédération de Russie, Ukraine et Chine.

K. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
(Point 10 f) de l'ordre du jour)

82. À la même séance, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-troisième session n'avaient pas d'incidences financières.

L. Adoption du rapport
(Point 12 de l'ordre du jour)

83. À sa 997^e séance plénière, le 10 octobre 2006, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa cinquante-troisième session (TD/B/53/L.2 et Add.1 à 9), sous réserve des modifications que des délégations pourraient vouloir apporter au résumé de leurs déclarations. Il a en outre autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

1. Questions de procédure:
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Conseil.
2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: partenariat mondial et politiques nationales de développement.
3. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Rapport 2006 sur les pays les moins avancés: développer les capacités productives;
 - b) Activités de mise en œuvre de la CNUCED en faveur des PMA.
4. Le développement économique en Afrique: doubler l'aide en donnant un sérieux coup de collier.
5. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.
6. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social:
 - Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
7. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante-septième session);
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

8. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence;
 - b) Rencontres avec la société civile organisées conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo;
 - c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-sixième session.
9. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: trente-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 19 juin-7 juillet 2006);
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-neuvième session (Genève, 24-28 avril 2006).
10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2005-2006 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2007;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail pour 2007;
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
